

MÉDIAS



N° 1299 - Janvier-février 2001 - 129

MÉDIAS

MÉDIAS & IMMIGRATION DU CÔTÉ DE LA PRESSE ASSOCIATIVE

Quand on dit "médias et immigration", on pense généralement à l'image de l'immigration renvoyée par la presse, la télévision... Le récent débat sur la sous-représentation des "minorités visibles" à l'écran a réintroduit la question de leur accès aux organes d'information. Mais il est fait peu cas de ce que les gens issus de l'immigration ont à transmettre à partir de leur propre expérience, en tant que citoyens ou en tant que professionnels. Dans une série d'articles consacrés aux médias associatifs, H&M va se pencher tour à tour sur leur production dans la presse écrite, les radios libres, les nouvelles télévisions du tiers-secteur audiovisuel et l'internet solidaire non marchand.

par **Mogniss H. Abdallah**, agence IM'média

La liberté de la presse, consacrée par la loi du 29 juillet 1881, précède de vingt ans le droit d'association. C'est cette loi qui régit la presse associative. Considérée en termes généraux, la notion de presse associative recouvre donc indistinctement les publications éditées par des organismes aux statuts divers (associations, syndicats, partis politiques, congrégations religieuses, collectivités locales, etc.). Nous limiterons ici notre état des lieux à la presse des associations et aux projets de presse liés au mouvement associatif issus de l'immigration. Cette presse privilégie le droit d'expression, la communication sociale et le développement de

la vie associative. Par extension, elle se consacre aussi à l'intérêt général dans la société. Il existe d'ailleurs une incitation légale en ce sens : les conditions pour obtenir le numéro de commission paritaire et les avantages fiscaux et postaux y afférant exigent une surface de publication consacrée à l'intérêt général "*quant à la diffusion de la pensée (instruction, éducation, information, récréation)*" d'au moins 50 % (art. 72 et 73, annexe III du Code général des

impôts). Les articles ne doivent alors pas faire directement référence à l'association éditrice, pour ne pas être assimilés à "*une publicité faite à soi-même*".

La presse issue de l'immigration a une longue histoire, mise en valeur en 1989 par l'exposition "France des étrangers, France des libertés. Presse et mémoire"⁽¹⁾. Aujourd'hui, elle témoigne du processus d'enracinement dans la société française et se décline sous des formes très variées, similaires à l'en-

"La libre communication de la pensée et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi."

Art. XI de la Déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789.



semble de la presse associative. En dépit du mélange des genres ou du passage parfois brusque et inexplicable d'une forme à une autre, on peut dégager une typologie des publications existantes.

LES PUBLICATIONS D'EXPRESSION, DE TÉMOIGNAGE ET DE LUTTE

Fanzines de jeunes passionnés de musique ou de BD, petits "canards" de lycéens ou de nouvelles associations de quartier, journaux-tracts militants dictés par un événement social ou politique... Ces publications spontanées, émanant souvent de groupes affinitaires – que l'ont voit se multiplier –, empruntent beaucoup à la presse *underground* américaine des années soixante ou à la presse alternative post-soixante-huitarde. Elles renvoient aussi à la méthode Freinet, du nom de cet enseignant qui a promu l'introduction d'une presse libre dans l'enceinte scolaire dès les années vingt, et reprennent intuitivement à leur compte sa règle des "quatre A" (autoproduction, auto-organisation, autofinancement, autoformation). Leurs initiateurs récusent généralement toute contrainte bureaucratique et constituent

Encouragés, les fanzines se transforment souvent en presse parascolaire ou paramunicipale, diffusée gratuitement dans les lieux fréquentés par les jeunes. De la prise directe de la parole par la libre volonté, on passe ainsi à une situation où les institutions entendent "donner la parole".

pour l'essentiel des associations de fait. Dans la forme, ces publications se veulent anticonformistes. Leur contenu, original lorsqu'il s'agit d'expériences personnelles ou d'expression directe, se révèle plus conventionnel lorsqu'il s'agit de dossiers sur des thèmes d'intérêt général. Elles ont souvent une périodicité pour le moins irrégulière. La diffusion, dopée par le volontarisme affinitaire, met à contribution amis et proches, ainsi que les éventuels réseaux de fans.

Ce type de publication, désormais encouragé par les institutions et le ministère de la Jeunesse et des Sports, est mis en valeur par le festival annuel "Scoop en stock" ou la "Fanzinothèque" de Poitiers (plus de

mille titres disponibles). Mais du coup, il se retrouve détourné de sa vocation première de presse "sauvage" pour se transformer en presse parascolaire ou paramunicipale, diffusée gratuitement dans les lieux fréquentés par les jeunes. De la prise directe de la parole par la libre volonté, on passe à une situation où les institutions entendent "donner la parole". Si l'intention est louable en soi, elle porte aussi en germe la possibilité de contrôler cette parole, de la former ou de la faire taire si

d'aventure elle devenait ingérable. Elle risque aussi de verser dans le "jeunisme" officiel, symptôme démagogique d'une société en mal de relève politique. La scène du "rap conscient", à contre-courant de l'apolitisme ambiant ou de la cooptation institutionnelle, perpétue encore le caractère revendicatif et rebelle de cette presse.

Des formes ponctuelles de collaboration entre titres permettent parfois de sortir des limites habituelles. Ainsi, *Alerte !*, le journal de la Fédération des associations de jeunesse de Roubaix, lance-t-il un numéro hors-série en hommage à Sydney et à Riad, deux jeunes tués par la police dans la région lilloise, le premier en 1998 et le

second en 2000. De son côté, le mensuel *Pote à pote*, proche de SOS Racisme, se présente comme “le journal des quartiers”, sur un créneau plus politico-culturel. *L'écho des cités* du Mouvement de l'immigration et des banlieues (Mib) renoue avec la tradition militante des journaux-tracts d'agit-prop' autour de thèmes politiques comme “justice en banlieue”.

Enfin, des militants associatifs issus de l'immigration participent aux nombreux libellés de mouvements sociaux (mal-logés, chômeurs, ouvriers, etc.), aux journaux de quartier et aux bulletins des “espaces concrets de citoyenneté” (locataires, parents d'élèves...), dont la présentation ici déborderait notre cadre.

LES BULLETINS OU LETTRES D'INFORMATION ET DE LIAISON

Forme de publication associative la plus traditionnelle, les bulletins ont vocation à faire circuler l'information sur les activités internes des membres, et à formuler le point de vue de l'association sur l'actualité du créneau qui la concerne. Ils fournissent également des informations de services, en particulier sur des questions juridiques ou administratives, en français et parfois dans la langue du pays d'origine. La persistance du bilinguisme dans des publi-

cations d'associations revendiquant leur double appartenance (comme par exemple *Gözlem/L'observatoire de l'immigration de Turquie en France*) marque d'ailleurs une volonté de toucher à la fois la communauté d'origine et les lecteurs français ou les immigrés qui ne savent plus lire que dans la langue de Molière et de Chevènement. Et les informations sur les luttes sociales ou la défense des droits de l'homme dans les pays d'origine témoignent de la volonté de ne pas couper tous les ponts.

Théoriquement régulière, cette presse demeure de facture plutôt sobre. Tous les adhérents sont sollicités pour écrire, mais c'est en général le permanent de service ou une personne salariée pour ce poste qui prend tout en charge. Prouesses de l'ordinateur aidant, cette personne se retrouve souvent à confectonner “son” bulletin de A à Z. La désaffection apparente pour la forme bulletin (absence de réel débat sur le contenu édi-

rial, distribution limitée à des mailings convenus ou à quelques manifestations publiques...) amène parfois le préposé au bulletin à s'essayer à la lettre éditoriale ou au magazine d'information générale. Cette démarche, tremplin possible pour l'accès à la grande presse, peut aussi déboucher sur des publications consistantes, à mi-chemin entre le magazine et la revue, comme *Actualités et cultures berbères*.

La forme bulletin de liaison a beaucoup souffert de la fascination pour la presse et les opérations politico-médiatiques en vogue depuis les années quatre-vingt. Les animateurs associatifs cherchent désormais avant tout à publier communiqués, interviews ou tribunes libres directement dans les grands médias. Or l'absence de publication indépendante est préjudiciable à la personnalité même des associations et à leur pérennité. Au-delà de l'appréciation sur leur qualité rédactionnelle ou formelle intrin-



sèque, ces bulletins constituent en effet le principal lien des associations avec la continuité de leur propre histoire, et permettent de restituer le sens même de leur existence. La production du contenu devrait amener à réfléchir davantage sur la spécificité de leur apport, et sortir ainsi du piège du regard de l'Autre : beaucoup d'associations se présentent à travers une compilation de coupures de presse, comme si la "vraie" presse était un certificat de pertinence. Pour sortir de la détestable fonction de catalogue qui réduit aujourd'hui la plupart de ces publications à un simple produit d'appel, la relance d'une réelle politique éditoriale s'impose. Il est à noter que si des bulletins de liaison de fédérations nationales tendent à s'essouffler, des éditions régionales prennent un nouvel essor. Ainsi le "local" pourrait-il refonder des titres moribonds, comme *Expressions-Immigrés-Français* (organe de la Fasti) ou *La voix des sans-papiers* (Coordination nationale).

LES JOURNAUX ET MAGAZINES D'INFORMATION

Pour échapper à la désaffection vis-à-vis des publications associatives ou militantes, certaines

associations ont décidé de procéder à un véritable remodelage de leurs publications. Le "must" : sortir un magazine hebdomadaire ou mensuel d'actualité à vocation généraliste avec couverture en quadrichromie, distribué par les NMPP. Cette métamor-

*Les animateurs associatifs
cherchent désormais
avant tout à publier
communiqués, interviews
ou tribunes libres
directement
dans les grands médias.
Or l'absence de publication
indépendante
est préjudiciable
à la personnalité même
des associations
et à leur pérennité.*

phose implique un vrai projet de presse. Dans l'immigration, le journal *Sans Frontière*, lancé en mars 1979, a d'abord tenté une "mixité rédactionnelle" conciliant prises de position militantes et démarche professionnelle, avant de tenter en 1985 le grand saut avec le projet d'hebdomadaire *Baraka*. Ce magazine, réalisé par des professionnels avec des moyens financiers plus conséquents et un fort appui institutionnel, n'a pas trouvé son

public. Pis, il a sacrifié le lectorat "militant" que *Sans Frontière* avait réussi à fidéliser. Par manque de repères et d'identité, Baraka a disparu et avec lui, une des initiatives de presse de l'immigration les plus intéressantes. Sans réel bilan à ce jour.

La fascination pour la formule magazine reste cependant forte, et des projets ressortent épisodiquement, sans trouver la solution pour les rendre économiquement viables. Plusieurs titres ciblant la communauté musulmane continuent à sortir en kiosque, parmi lesquels *La médina* ou encore *Hawwa*, magazine consacré aux femmes. La frénésie autour de l'éclosion de la presse algérienne des deux côtés de la Méditerranée à la fin des années quatre-vingt a également suscité l'espoir de pouvoir renouer avec la

veine éditoriale des grands journaux d'opinion indépendants d'antan. Trop préoccupés par leur survie personnelle, les nombreux journalistes, écrivains ou artistes algériens réfugiés en France ont dans l'ensemble dû opter pour des reclassements individuels. Cependant, des équipes engagées dans des expériences de journaux ou de magazines ont su rebondir en changeant leur fusil d'épaule. *Différences*, la publication du



Mrap, est ainsi redevenue un bulletin mensuel consacré en bonne partie à la vie du mouvement. Les animateurs de *Sans Frontière*, quant à eux, ont créé avec l'association Génériques la revue *Migrance*, soulignant le rôle de la presse étrangère dans l'histoire de l'immigration en France.

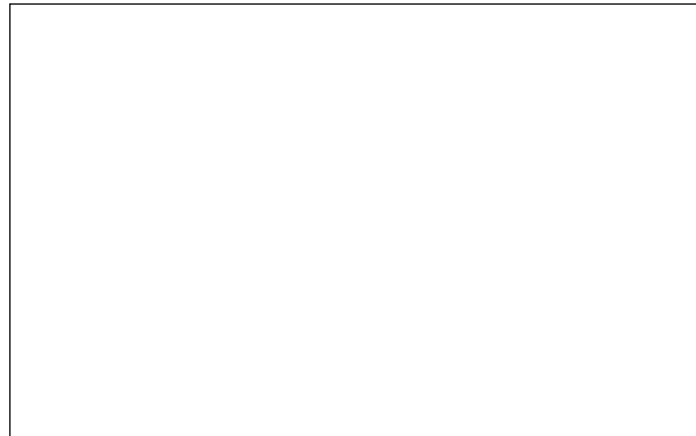
LES REVUES DE RÉFLEXION

Parmi les revues culturelles et les publications liées aux sciences humaines, plusieurs revues de qualité ont pris le relais de la volonté de réflexion de fond qui a pu s'exprimer par le passé dans les différentes formules de publications énumérées ci-dessus. Le profil des revues, en augmentation depuis les années quatre-vingt, a déjà fait l'objet de quelques études approfondies et de rencontres sous l'égide de l'association Ent'revues⁽²⁾. Pour la plupart, elles n'émanent pas directement de la vie associative, mais de centres de recherche universi-

taires ou d'organismes parapublics. Néanmoins, elles empruntent à l'associatif un mode de fonctionnement collectif pour le débat d'idées et pour asseoir leur indépendance éditoriale. En retour, elles représentent souvent une source d'inspiration et de documentation pour les associations. Pour autant, le mouvement associatif issu de l'immigration exprime le besoin récurrent d'une revue politique, multicommunautaire et pluridisciplinaire, qui sache prendre un certain recul par rapport aux situations d'urgence tout en restant organiquement liée aux populations concernées. Vaste chantier auquel *Zaama*, nouvelle "revue pour l'égalité", vient apporter sa modeste contribution. Un chantier "en construction", comme on dit sur le net. Les revues, présentées de manière quelque peu abusive comme la forme la plus aboutie de la presse associative, tendent à concentrer l'essentiel de l'aide publique, au détriment des

autres types de publications. Une situation qui n'est pas sans rappeler le mépris des philosophes des Lumières pour la presse périodique naissante, "*ouvrage éphémère sans mérite et sans utilité*", selon Rousseau, "*pâturage des ignorants, ressource de ceux qui veulent parler et juger sans lire*", selon Diderot⁽³⁾. Pour ces grandes plumes, l'instrument privilégié de l'expression des idées restait le livre ou la brochure. Aujourd'hui, la promotion des seules revues ne renouerait-elle pas avec cette posture élitiste ? Jouer la complémentarité entre revues aurait pourtant encore plus de poids si cette démarche s'accompagnait d'une recherche de complémentarité entre les revues et les autres formes de publication, qu'elles soient en ou hors ligne. D'autant que les revues se disent volontiers décalées par rapport à l'actualité immédiate ou aux contingences de la communication sociale. Certes, encourager la diversité





et la multiplication des titres a un coût financier pour la collectivité, et des organismes comme le Fas ou le CNL ont des limites budgétaires qui peuvent expliquer leur refus d'un "saupoudrage" tous azimuts de l'aide publique.

ENCOURAGER LA PRESSE ASSOCIATIVE

De l'avis même des milieux professionnels, on se heurte là à l'une des grandes lacunes de la loi de 1881 : si elle garantit la liberté de la presse, elle ne protège en aucune façon contre les puissances d'argent, privées ou publiques. Comment, dès lors, ne pas être otage des logiques de marché, c'est-à-dire, pour la presse, d'une obligation de résultat financier ? Comment garantir que l'aide publique ne soit un jour conditionnée par une attitude "politiquement correcte" de la presse, voire par l'obligation de relayer peu ou prou la communication des institutions ?

Les débats qui ne manqueront pas d'avoir lieu à l'occasion du centenaire de la loi 1901 permettront sans doute de rappeler que le marché n'est pas une fin en soi, et que l'objectif de la presse associative ne peut se réduire à la seule recherche de la performance par la diffusion commerciale, ou à la démonstration de son efficacité médiatique. L'apport de cette presse, aussi modeste soit-il, gagnerait à être davantage reconnu et encouragé. Ne pourrait-on pas alors imaginer la création d'un fonds d'aide à la presse associative, sur le modèle de celui qui existe pour les quotidiens à faibles ressources publicitaires, ou encore pour les radios associatives ? D'autres demandes de réforme du statut de la presse associative sont également dans l'air, comme la remise en cause du droit de regard, jugé intempestif, de la Commission paritaire de la presse et des agences de presse (CPPAP) qui procède, en vertu de son pouvoir régali-

à des retraits d'agrément pour "parution trop irrégulière" ou "contenu non conforme" (après appréciation du "caractère d'intérêt général", de la surface consacrée à "l'intérêt général" ou à la publicité, etc.). Sans oublier les NMPP, qui refusent de diffuser certaines publications, arguant qu'elles

ne constituent pas "un produit de presse".

D'une manière plus générale, les textes actuellement en vigueur manquent de lisibilité. À tel point, par exemple, qu'il reste difficile de savoir si un étranger résident en France peut oui ou non, aujourd'hui, être nommé directeur de publication. En tout cas, il appartient aux titres de la presse associative de se regrouper pour avancer ensemble leurs demandes. Pourquoi pas sous la forme d'un "cahier de doléances" ? C'est ainsi que plusieurs associations issues de l'immigration ou de solidarité avec les immigrés prévoient la parution de coéditions pour marquer les cent ans de la loi 1901 et les vingt ans du droit d'association pour les étrangers. Qu'on se le dise ! *

1)- Cf. Génériques, 1990.

2)- Cf. José M. Ruiz-Funes, "Revue de l'intégration et de l'immigration", in *La revue des revues* n° 27, 1999.

3)- Cités par Pierre Albert et Fernand Terrou in *Histoire de la presse*, Puf, "Que sais-je", Paris, 1985.